

Grâce-Hollogne, le 13 mars 2020

OBJET : MESURES DE PREVENTION DE LA PROPAGATION DU COVID-19 AU SEIN DES ECOLES COMMUNALES – SUSPENSION DES COURS

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Comme vous le savez, suite au Conseil National de Sécurité d'hier, des mesures exceptionnelles seront mises en place dès ce lundi 16 mars au sein des écoles.

En effet, tous les cours sont suspendus jusqu'au 03 avril 2020 inclus. Les repas chauds, les réunions de parents, les excursions et les voyages scolaires sont également annulés.

Un service minimum de garderie sera organisé au sein des écoles en priorité pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Les parents qui travaillent dans d'autres secteurs et pour qui il n'est absolument pas possible d'assurer une garde autre que par des personnes âgées pourront également bénéficier de ce service minimum.

Au cours de la semaine prochaine, les directions d'école reprendront contact avec vous afin de vous expliquer le suivi qui sera mis en place par nos enseignants. Ceux-ci prépareront des fascicules d'exercices hebdomadaires à l'attention de vos enfants afin qu'ils puissent maintenir leur apprentissage.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, l'expression de notre considération distinguée.

**Le Directeur général,
Stéphane NAPORA**

PAR LE COLLEGE :



**Le Bourgmestre,
Maurice MOTTARD**